

## Notes (non exhaustives) de la Commission des Finances, 22 janvier 2013

Le but était de corriger le budget prévisionnel (BP) 2013, au vu de la dotation ministérielle réelle, communiquée trop tard pour avoir pu être intégrée dès le départ.

Denis Jouan a inauguré la séance par la lecture du communiqué FSU discuté sur la liste élus-conseils-FSU. Serge Edouard, vice-président finances a répondu qu'il était globalement d'accord avec cet texte, mais qu'il gérait les deniers publics et devait absolument établir un budget sincère, et donc qu'il faut bien faire une DBM1 en fonction du sous-financement ministériel.

Jacques Bittoun a annoncé qu'il, avec d'autres présidents d'universités d'Ile-de-France, avait fait un communiqué à l'AEF dénonçant la fausse augmentation du budget :  $+1,95\% = -1\%$ .

2,7 M€ manquent par rapport au BP, d'où nécessité d'une DBM (décision budgétaire modificative). Volonté d'une DBM « light », c'est à dire au niveau du budget global, qui ne nécessite pas de DBM dans les composantes (le montant qui leur est alloué n'est pas modifié). Deuxième souhait : que cela impacte de manière équilibrée les EC et les BIASS

Proposition d'ajustement du budget :

- 1100 k€ : « reprise sur provision chômage », il existe une provision pour assurer le risque chômage de nos CDD, mais depuis 2010 on cotise à l'ASSEDIC, donc ce n'est plus nécessaire, on peut la récupérer (mais c'est une mesure utilisable une seule fois!)
- 470 k€ : non distribution de 20 % du référentiel (les décharges données aux EC pour certaines fonctions). Seul 80 % ont été alloués aux composantes dans le BP, la suite serait annulée.
- 300 k€ : cela correspond à la masse salariale des contrats doctoraux, qui ont été retirés du BP (notification devrait être faite en septembre). Neutre financièrement.
- 60 k€ : suppression des gratifications des étudiants M1 en stage dans les labos
- 80 k€ : suppression de « crédits de suppléance » (maternité BIASS...), (un souvenir de solution ancienne qui a perdu de son importance ?)
- 107 k€ : annulation du surcoût prévu pour application de la loi Sauvadet (passage en CDI des CDD avec 4-6 ans d'ancienneté) : il avait été prévu un surcoût en cotisations employeur pour ces cas. Finalement on va recruter ces personnes sur des postes déjà existants libérés, donc il n'y a pas de surcoût à prévoir. Pas clair sur ce point : cette manip titularise la personne, c'est bien, mais il n'est pas clair (même après avoir posé la question en séance) de ce que devient le poste CDD originel. A priori, si ce poste est supprimé, on fait encore plus d'économies (on payait deux personnes, on n'en paye plus qu'une), il faut le chiffrer ; si on recrute quelqu'un d'autre (avec moins d'ancienneté) sur le CDD ne contourne-t-on pas l'esprit de la loi qui vise à employer des CDI sur des postes correspondant à des besoins pérennes ?
- 266 k€ : repousser (voire annuler?) l'alignement des CDD UPSUD sur les conditions (ancienneté?) CNRS (des BIASS U-PSud sur les équivalents CNRS)
- 200 k€ : augmenter de 2 mois le délai de recrutement des BIASS CDD (temps de vacance)

Total de ces mesures : 2,576 M€, il manque encore 124 k€, mais c'est « l'épaisseur du trait » pour un budget de ce montant.

Note : il y a parfois du flottement sur le trou du BP : 2,4 M€ ou 2,7 M€ ? Il n'y a pas vraiment de mystère, cette différence vient des 300 k€ des contrats doctoraux, qui ne font que transiter par l'Université. Apparemment on les recevra en septembre mais on ne les reversera également qu'à cette époque également, d'où le « neutre financièrement » : on supprime cette ligne simultanément dans les recettes et dépenses. Donc soit on dit que le BP

a un trou de 2,7 M€ et on met les 300 k€ dans les économies, soit ont dit 2,4 M€ et on ne met peut pas compter cette ligne de 300 k€ dans les économies.

C'est la dernière mesure qui a provoqué le plus de discussions. Il s'agit, quand on recrute un nouveau CDD d'augmenter de 2 mois le délai pendant lequel le poste n'est pas pourvu, or il est déjà dans la pratique souvent de 2 mois, ce qui le porterait à 4 mois.

Protestations de tous côtés : 2 mois c'est déjà difficile à gérer, alors 4 ça va être l'horreur.

J.-J. Girerd : Ce serait la règle générale, exception pour les postes-clé réellement vitaux pour un service.

Au départ, S. Edouard avait évoqué la possibilité, par composante, de choisir entre gel des 20% référentiel et d'autre solution. S. Retailaud demande si c'est possible de contribuer aux économies pour le montant correspondant à ces +2 mois, mais autrement que par l'augmentation du délai de vacance des CDD, par exemple par suppression de profs invités, déjà mise en place à l'UFR sciences, ou encore en prenant un ATER à la première année après le départ d'un PR (éco=47k€)

J. Bittoun n'est pas favorable à ce genre de négociations, il préfère un traitement uniforme, que tout le monde fasse le même effort.

Ceci génère une discussion large autour de l'application différenciée des mesures, en fonction des moyens disponibles localement.

Quelqu'un parle des « ceux qui n'ont pas de degrés de liberté tels qu'un coussin de profs invités », Sylvie Retailaud proteste, elle n'a pas de « matelas » et supprimer les profs invités est douloureux, c'est un élément essentiel de la recherche.

J. Bittoun : on travaille à redresser les finances de l'Université à court, moyen et long terme. Actuellement on n'a pas la moindre marge de manœuvre

Court terme = décisions du jour.

Moyen terme (pour 2014, et parce que c'est trop tard pour l'appliquer en 2013) : ne plus publier les postes « susceptibles d'être vacants » (quand on sait que quelqu'un part au 31 août, on fait un concours au printemps pour avoir un remplaçant dès le 1er septembre) mais uniquement les postes réellement vacants (quand la personne est effectivement partie) et remplacer en attendant par un ATER ou des HCC. Exemple d'après la fac des sciences : ATER à la place de PR = 47k€ d'économies.

Long terme (prochain quinquennal) : trancher dans les 9M€ d'HCC, en veillant à ce que la nouvelle offre de formation n'utilise que le service statutaire (+ qq HCC pour les intervenants extérieurs dans les formations (pro?) où c'est nécessaire). L'optimisation des fonctions supports, et l'informatique (évitant des ressaisies manuelles de données) peuvent aussi donner des solutions d'économie.

Denis : c'est bien qu'une grosse partie du « trou » soit comblée par la récupération de la provision chômage devenue inutile mais pour l'autre part on s'attaque d'abord aux catégories les plus fragiles des étudiants et des précaire (remise en cause de l'alignement des contractuels BIASS sur les grilles CNRS, vacance des CDD + report de la charge sur le reste du service, gratifications, ). On tend presque à considérer le recrutement de postes précaires d'ater plutôt que de postes statutaires, à long terme avec de telles solutions on va vers un autre modèle. À court terme attention aussi au risque d'application de gels ponctuels entraînant des catastrophe. A moins qu'il devienne clair que par endroit on puisse diminuer les postes, ce qui ne paraît pas a priori une solution mais est en ligne avec les perspectives de rééquilibrage de nombre de postes par étudiant qui sont par ailleurs évoquées, il n'y a pas d'autre solution que de remonter la masse salariale au bon niveau, et d'autant plus que l'on parle de problèmes pérennes qui risquent de s'amplifier au cours du temps. Il faut attaquer ce problème de fond du transfert de masse salariale, qui est dénoncé par exemple dans le rapport Le Deaut. Éventuellement on pourrait considérer d'agir sur des primes (la PES) comme solution alternative de court terme.

J. Bittoun espère que les solutions de moyen et long terme (voir plus haut), notamment à travers la définition d'une offre d'enseignement en cohérence avec les moyens, permettra de revenir à

l'équilibre de la masse salariale.

Vote sur cette DBM : ne votent que les élus (11 personnes sur les 25-30 présents), 6 pour, 5 abstentions (4 FSU + qui?).

On peut regretter que cette commission n'ait été convoquée qu'à 10h30 (et terminée à l'heure, 12h), ce qui a empêché de discuter des points 2 et 3 :

2 : bilan financier 2012 (quasi final) : juste en 30 secondes : le bilan devrait très probablement être positif (donc pas 2 années <0 !! souligne JB), mais des investissements / réparations nécessaires ont fait diminuer le fonds de roulement.

3 : calendrier d'établissement du budget prévisionnel 2014 (idée : commencer plus tôt, dès avril)

Nous avons eu la copie papier des diapos prévues (11 pour le bilan 2012), pas encore eu le temps de les regarder.

Nous avons reçu le lendemain un message de Serge Edouard (avec ses diapos) précisant :

Le point portant sur la règle d'un délai de vacance de recrutement d'un contractuel BIASS porté à 4 mois a été retiré. Il s'agit d'une règle qui devra être examinée par les instances compétentes (CT, CA). Par contre, en reprenant l'esprit de nos débats, j'ai proposé que la gestion de la vacance des emplois BIASS permette sur 2013 une économie de 200k€, dans le cadre d'un dialogue de gestion avec les composantes et services en vue d'apprécier la criticité de chaque situation.

La DBM 1 présentée au CA du 11 février modifiera donc trois lignes au niveau du budget, sans solliciter les moyens des composantes tels que définis au BP.

- Réduction de la Subvention Etat de 2,7M€
- Réduction de notre prévision de dépenses en masse salariale (Etat) de 1,6M€
- Inscription d'une ressource de fonctionnement de 1,1M€ (reprise sur la provision chômage dont le risque a disparu).

Cette proposition a été adoptée par 6 voix pour et 5 abstentions.